



CONTRAT INDIVIDUEL
DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
 (En application de l'article L6353-3 du Code du travail)
DEVIS DE FORMATION

Entre :

- La SARL « OSTEONAT », L'organisme de Formation
- Et M/Mme/Mlle : le/la Stagiaire

Nom/ Prénom	
Adresse	
Adresse email	
Téléphone portable	

Est conclue la convention suivante,

Article 1 : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante intitulée :

**« De la palpation à la perception: introduction à l'approche fluide,
 biocinétique et biodynamique - Phase 1 : le nouveau né »**

OSTEONAT - 6 résidence de l'Orangerie, 78170 LA CELLE SAINT CLOUD
 Email : osteonatfc@gmail.com – Site www.osteonat.com – Téléphone : 0146069335
 Numéro de déclaration d'activité 11 75 52295 75 - SIRET 804 583 821 00025

Article 2 : Nature et caractéristiques de la formation

- a) **Type de formation**: formation continue pour les ostéopathes
- b) **Objectif(s) de la formation** : à l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de pratiquer une évaluation et un traitement ostéopathique basiques de type fluïdique, biocinétique et biodynamique sur un nouveau né, ce module donne également accès à la phase 2 concernant la prise en charge de l'enfant.

A l'issue de la formation, une attestation de présence et de compétence sera délivrée à chaque stagiaire.

c) Programme de formation :

	J1	J2	J3
9h-10h45	présentation / briefing	lignes médianes	crane cerveau / cervelet duplications dures / ventricules
10h45	pause	pause	pause
11h-12h45	organisation embryologique	pratique	Diaphragme /abdomen
12h45-14h	Repas	Repas	Repas
14h 14h30	Echanges	Echanges	Echanges
14h30 16h15	fluctuations physiologiques	fulcrums / rythmes lents	pratique / SNV / duplications ventricules
16h15	pause	pause	pause
16h30 18h15	pratique attention divisée / approche fluïdique	pratique	pratique / bol crânien bol pelvien/ intra osseuses

Article 3 : Prérequis

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant :

Ostéopathe DO inscrit à l'ARS, formé sur 5 ans, ou étudiant en 5e année d'un collège agréé d'ostéopathie.

Article 4 : Organisation de la formation :

L'action de formation aura lieu en 1 séminaire se déroulant aux dates suivantes :

2 – 3 – 4 Octobre 2019

- a) l'action de formation a lieu à l'adresse suivante :
Espace Saint Martin 199 bis rue St Martin 75003 Paris
- b) Elle est organisée pour un effectif de 18 stagiaires maximum.
- c) Durée de la formation : 22,5 heures.
- d) Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée et notamment les moyens pédagogiques et techniques et les modalités de contrôle des connaissances sont les suivantes :
- Support de cours fourni au stagiaire en format PDF
 - Présentations PowerPoint
 - Pratiques individuelles entre les stagiaires
 - Vérification de l'acquisition de compétence

- e) Les diplômes, titres ou références des responsables de la formation sont les suivantes :

▪ **Thierry LEBOURSIER**

Ostéopathe DO MRO F N° 584

Ostéopathe libéral à Paris IX e arrondissement depuis 1990

Ex-chargé de cours à Université Paris V René Descartes (DU anatomie appliquée à l'examen clinique et à l'imagerie –cours crâne –face de 2000 à 2011

Chargé d'enseignement Paris VII Denis Diderot (DU thérapeutique alternative en périnatalité)

Chargé de cours au DU « approche pluridisciplinaire de la douleur en périnatal » depuis 2009

DU « approche pluridisciplinaire de la douleur en périnatal »

Co-fondateur d' « ostéonat formation »

Diplômé en biocinétique et biodynamique (2006)

Email : thierry.leboursier@gmail.com

Ostéopathe libéral à Paris depuis 1990, (CO 1993 DO) d'abord chargé de cours entre 1992 et 2003 IWGS puis CEESO (formation initiale temps plein), ostéopathe de la maternité Ambroise Paré de Bourg la Reine (2000/2016)

Article 5 : Inscription à la formation

La modalité d'inscription à la formation est la suivante :

- Le Stagiaire adresse au siège social de la société « Osteonat » le présent contrat accompagné d'un chèque de réservation de 100,00€, et d'un justificatif de formation (copie du Diplôme d'Ostéopathie ou du certificat d'inscription au Registre ADELI, ou certificat de scolarité pour les étudiants de 5^{ème} année. Le chèque ne sera encaissé qu'en cas d'annulation tardive par le stagiaire (voir alinéa 3 du présent article).
- L'organisme de formation accuse réception par courriel électronique du dossier et confirme l'inscription au stagiaire.
- Après signature du présent contrat, le stagiaire peut demander l'annulation de son inscription. Si cette demande est faite plus de 30 jours avant le début de la formation, le chèque de réservation peut soit lui être renvoyé si c'est une annulation annulée, soit conservé par l'organisme si c'est une simple demande de report sur une autre formation. Si l'annulation ou le report sont fait moins de 30 jours avant le début de la formation, l'organisme peut encaisser le montant du chèque de réservation.
- L'organisme de formation se réserve la possibilité d'annuler une formation jusqu'à 30 jours avant la date du 1^{er} séminaire. Dans ce cas, les chèques de réservation seront au choix du stagiaire, soit renvoyés à l'émetteur, soit conservés par l'organisme en vue d'une formation ultérieure.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 540,00 euros.

Le stagiaire s'engage à verser ce montant lors du premier jour de la formation (sauf accord particulier écrit avec l'organisme de formation).

Le chèque de réservation de 100,00€ lui sera restitué à cette occasion.

Article 7 : Interruption de stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat sera résilié selon les modalités financières suivantes :

Interruption du fait de l'organisme de formation : remboursement au prorata temporis.


Interruption du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure : pas de remboursement.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 8 : Litiges éventuels

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Versailles sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à _____ le ____/____/20____

<p>Pour le stagiaire date (nom et qualité du signataire)</p>	<p>Pour l'organisme (nom et qualité du signataire)</p> <p>Thierry LEBOURSIER gérant</p>  <p>OSTEONAT 6, résidence de l'Orangerie 78170 LA CELLE SAINT CLOUD N° de déclaration d'activité: 11 75 52295 75 Siret: 804 583 821</p>
---	--

Merci de nous envoyer par voie postale un exemplaire de ce contrat signé par vos soins accompagnés des documents nécessaires à votre inscription (Justificatif de formation ou certificat d'inscription ADELI, ainsi que chèque de réservation de 100,00€), afin que nous puissions valider votre inscription. Le règlement de la formation sera à verser, conformément l'article 6 du présent contrat, au premier jour de la première session.

Ce document est également destiné à vous permettre de solliciter éventuellement les organismes de financement de la formation professionnelle.